

LEVENS
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Projet de délibération n° 11

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE
LEVENS ET L'ASSOCIATION DENOMMEE « COMITE DES FETES DE LEVENS »
ANNEE 2024**

Vu la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 8 du 27 février 2023 portant renouvellement de la convention d'objectifs entre la Commune de Levens et l'association dénommée « Comité des Fêtes de Levens » au titre de l'année 2023 ;

Considérant que

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention d'objectifs annuelle liant la Commune de Levens au « Comité des Fêtes de Levens », de sorte à préciser les objectifs et missions de cette association, les modalités du concours financier de la commune et les contrôles y afférents, les moyens (subvention, matériels, locaux) mis à sa disposition ainsi que les conditions et le contrôle de leur emploi.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention d'objectifs 2024 entre la Commune et le « Comité des Fêtes de Levens » selon projet ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.